



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2019

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 11 Janvier 2019

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 17 JANVIER 2019 à 18 Heures 30

salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

- Encaissement don,
- Report transfert compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord,
- Convention avec la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord concernant l'accueil de loisirs « Castidrôle » à CASTILLONNES,
- Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la CCPSP,
- Rupture canalisation eau potable logement communal : indemnisation locataire.

Questions diverses

Le Maire,
CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **DIX SEPT** du mois de **JANVIER** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 11 janvier 2019 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **07**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint

Mmes RAFFRAY, CAILLARD, ROUCHON

MM. LONGUET, PACE

Absents excusés: MM. De MONTBRON, ROUCHON.

Procuration: M. ROUCHON à Mme ROUCHON, M. de MONTBRON à Mme CHAPOTARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2018.

Délibérations

- ✓ Encaissement d'un don.
- ✓ Report du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes Portes Sud Périgord.
- ✓ Convention avec la Communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord concernant l'accueil de loisirs CASTIDROLE sis à Castillottes.
- ✓ Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la CCPSP.
- ✓ Rupture de la canalisation d'eau potable d'un logement communal : indemnisation du locataire.

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2019-01 Encaissement d'un don.

Mme CHAPOTARD fait état d'un don de 50€ à la commune par un habitant de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à encaisser ce don.

VOTANTS : 09 (dont 2 procurations)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

2019-02 Report du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif à la Communauté de communes Portes Sud Périgord.

Mme le Maire rappelle les dispositions de la loi NOTRE, qui impose le transfert de cette compétence aux communautés de communes au 01/01/2020. Un récent assouplissement de cette loi permet d'obtenir un report au 01/01/2026.

La Communauté de communes Portes Sud Périgord, favorable à ce report, a demandé à chacune de ses communes membres de délibérer en ce sens.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce choix de report.

VOTANTS : 09 (dont 2 procurations)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

2019-03 Convention avec la Communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord concernant l'accueil de loisirs CASTIDROLE sis à Castillonnes.

M. FRICOT donne au Conseil toutes les informations nécessaires, disponibles en annexe. Au vu de la fréquentation 2017, la participation de la commune au déficit de fonctionnement du centre de loisirs de Castillonnes serait de l'ordre de 4000€.

Le Conseil souhaite maintenir ce service aux familles, faisant le constat qu'il n'y a aucune offre équivalente dans un rayon proche de la commune. Il sera cependant demandé à la CCBHAP de communiquer pour contrôle préalable toute nouvelle inscription de famille résidant sur Plaisance.

Madame le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention.

VOTANTS : 09 (dont 2 procurations)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

2019-04 Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur la CCPSP.

Mme Le Maire présente une synthèse de ce règlement au Conseil. L'intégralité du document est disponible sur le site internet de la commune, rubrique *Collecte des ordures ménagères*.

Un certain nombre de points de ce règlement feront l'objet d'un rappel dans la prochaine édition de *La petite gazette du pays d'Issigeac*. (Entretien et réparation des bacs, déclaration en cas de vol, déclaration auprès du SMD3 en cas de déménagement, etc.)

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce règlement.

VOTANTS : 09 (dont 2 procurations)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

2019-05 Rupture de la canalisation d'eau potable d'un logement communal : indemnisation du locataire.

Madame le Maire explique au Conseil qu'un logement communal a subi une fuite d'eau importante, provoquée par une rupture de canalisation sous la maison. La surconsommation constatée est de l'ordre de 1300 m³.

Après négociation avec la SAUR, la locataire va recevoir une facture basée sur la consommation moyenne des 3 dernières années, **multipliée par 2**. La locataire n'étant pas responsable de cette rupture de canalisation, Mme le Maire propose au Conseil une prise en charge de la **moitié** de cette facture.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver cette prise en charge.

VOTANTS : 09 (dont 2 procurations)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
---	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Animation Foire aux Paniers 2019.

Mme le Maire fait lecture d'un courrier communiqué à toutes les mairies du secteur Issigeacois par le Président de l'Office de tourisme Portes Sud Périgord. Ce courrier est reproduit en annexe.

Après débat, le Conseil municipal ne souhaite pas s'inscrire dans la démarche voulue par l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Rappel des différents temps scolaires

Temps **périscolaire**

Garderies du matin et du soir, ainsi que les pauses méridiennes.

Suite à la publication du décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, le temps du mercredi en période scolaire bascule en temps périscolaire (plan mercredis)

Temps **extrascolaire**

Petites et grandes vacances scolaires

Rappel de la problématique relative à la compétence extrascolaire

Lors de la fusion au 01/01/2014 des communautés *Pays Issigeacois* et *Val et Coteaux d'Eymet*, la CCPI était réputée détenir la compétence extrascolaire, et nous avons fonctionné par addition des compétences jusqu'au 31/12/2015.

N'ayant pas explicitement transféré cette compétence au plus tard au 31/12/2015, comme nous l'avons fait pour le service des écoles, les équipements scolaires et la compétence périscolaire, **la CCPSP ne possède pas la compétence extrascolaire** et n'aurait donc pas pu conventionner avec la Communauté de communes Bastides Haut Agenais Périgord (CCBHAP) pour l'accueil des enfants au centre de loisirs de Castillottes pendant les périodes de vacances scolaires. Interrogés, les services de l'état ont confirmé cette analyse. **Ce sont donc les communes qui possèdent la compétence extrascolaire.**

Une étude a été présentée au Conseil communautaire lors de sa séance du mois de décembre 2018 pour un éventuel transfert de la compétence extrascolaire à compter du 01/01/2019. Cette proposition ayant été rejetée par le Conseil, les communes doivent à nouveau gérer directement leur compétence extrascolaire

Pour mémoire, lorsque la CCPI avait décidé de prendre en charge le domaine extrascolaire, les principes suivants avaient été adoptés :

- ✓ Signature d'une convention avec la CCCC (Communauté de communes du Canton de Castillottes), pour une participation financière de la CCPI au déficit de fonctionnement du centre de loisirs
- ✓ Création d'une nouvelle charge financière pour la CCPI, sans transfert de charges depuis les communes.

(nb : la CCCC a entretemps fusionné avec plusieurs communautés de communes pour créer la CCBHAP)

Pour mémoire également, la CCBHAP exerce sa compétence extrascolaire par le biais d'une délégation de services publics, dont le titulaire actuel est l'association ADMR. L'ADMR gère le centre de loisirs de Castillottes en toute autonomie, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Jusqu'au 31/12/2018, la CCPSP participait financièrement à hauteur de **12€ par enfant et journée de fréquentation**. Cette convention a pris fin au 31/12/2018, et les communes vont se substituer. L'ADMR organise un temps de garderie le matin et le soir sur le site d'Issigeac, et assure le transport des enfants en autocar vers le centre de loisirs. Pour mémoire, la participation 2017 de la CCPSP s'est élevée à 18 870€.

La CCPSP a demandé à l'ADMR de prendre à sa charge l'acheminement des enfants en autocar, à compter du 01/09/2018 (pour cause de non compétence extrascolaire). Cette prise en charge justifie l'augmentation à compter du 01/01/2019 de la participation financière à **15€50 par enfant et journée de fréquentation**.

La convention prévoit de verser à l'année N+1 la fréquentation de l'année N. Par exemple en 2019 la commune de Plaisance versera sa participation en fonction de la fréquentation 2018.

Enfin, et pour information, le déficit de fonctionnement réel par journée de garde enfant est de l'ordre de **27€ par enfant et journée de fréquentation**, une fois encaissées toutes les recettes de fonctionnement (paiement des familles, subventions CAF, subventions diverses).

Convention avec la CCBHAP et coûts imputables aux communes du secteur issigeacois

Pour information, la fréquentation du centre de loisirs de Castillonnes par les enfants résidant sur le territoire de la CCPSP représente environ 40% de la fréquentation totale du centre.

Source CCBHAP	Fréquentation en provenance de la CCPSP						MOYENNE
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
BARDOU		16	60	39	19	15	25
BOISSE	196	136	57,5	130	144	155	136
CONNE DE LABARDE	46,5	5	18,5	103	114,5	60,5	58
FAUX	53,5	47	190,5	146,5	183	137	126
ISSIGEAC	439	295,5	352	408	423,5	326	374
MONMADALES	27	3	0		20	12	10
MONMARVES	55	32	108	130,5	118,5	137,5	97
MONSAGUEL	64	9	27	12		32	24
MONTAUT	16	67	120	132,5	134	185	109
PLAISANCE	95	103	127,5	147,5	173,5	268	152
SERRES-ET-MONTGUYARD	0	0	0		10		2
SAINT AUBIN DE LANQUAIS	92,5	102	58	97,5	41	80,5	79
SAINT CERNIN DE LABARDE	0	0	0		56	78	22
SAINT LÉON D'ISSIGEAC	14,5	18	35	48	58	69,5	41
SAINT PERDOUX	22	1	22			16,5	10
SAINTE RADEGONDE	8	5	0				2
Fréquentation des enfants résidant sur la CCPSP	1129	839,5	1176	1394,5	1495	1572,5	

Tableau 1 : fréquentation pluriannuelle des enfants résidant sur le territoire de la CCPSP

Répartition de la participation annuelle versée par la CCPSP

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Participation par enfant et par journée de garde	10 €	10 €	10 €	12 €	12 €	12 €
BARDOU	0	160	600	468	228	180
BOISSE	1 960	1 360	575	1 560	1 728	1 860
CONNE DE LABARDE	465	50	185	1 236	1 374	726
FAUX	535	470	1 905	1 758	2 196	1 644
ISSIGEAC	4 390	2 955	3 520	4 896	5 082	3 912
MONMADALES	270	30	0	0	240	144
MONMARVES	550	320	1 080	1 566	1 422	1 650
MONSAGUEL	640	90	270	144	0	384
MONTAUT	160	670	1 200	1 590	1 608	2 220
PLAISANCE	950	1 030	1 275	1 770	2 082	3 216
SERRES-ET-MONTGUYARD	0	0	0	0	120	0
SAINT AUBIN DE LANQUAIS	925	1 020	580	1 170	492	966
SAINT CERNIN DE LABARDE	0	0	0	0	672	936
SAINT LÉON D'ISSIGEAC	145	180	350	576	696	834
SAINT PERDOUX	220	10	220	0	0	198
SAINTE RADEGONDE	80	50	0	0	0	0
Rappel: fréquentation des enfants résidant sur le territoire de la CCPSP	1 129	839,5	1 176,0	1 394,5	1 495,0	1 572,5
Total participation annuelle de la CCPSP	11 290 €	8 395 €	11 760 €	16 734 €	17 940 €	18 870 €

Tableau 2 : Répartition de la dépense CCPSP, en fonction du lieu de résidence des enfants

PROJECTION 2019

Bases: fréquentation de l'année 2017	
Participation par enfant et par journée de garde	15,50 €
BARDOU	233
BOISSE	2 403
CONNE DE LABARDE	938
FAUX	2 124
ISSIGEAC	5 053
MONMADALES	186
MONMARVES	2 131
MONSAGUEL	496
MONTAUT	2 868
PLAISANCE	4 154
SERRES-ET-MONTGUYARD	0
SAINT AUBIN DE LANQUAIS	1 248
SAINT CERNIN DE LABARDE	1 209
SAINT LÉON D'ISSIGEAC	1 077
SAINT PERDOUX	256
SAINTE RADEGONDE	0
Total	24 374 €

Tableau 3 : simulation du nouveau coût de la prestation centre de loisirs de Castillonnes

Jean Louis GASSEAU

Le 5 Décembre 2018

Président Office de Tourisme

Portes Sud Périgord

à

Mairie de Plaisance

Objet : animation Foire aux Paniers 2019.

Madame Le Maire.

Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux.

Cela fait maintenant plus de 25 ans que se déroule chaque année en Pays issigeacois la Foire aux Paniers et à la Vannerie. Jusqu'en 2017, elle s'est tenue dans le cœur du village d'Issigeac, durant le week end entier, puis, depuis quelques années, le Dimanche seulement.

L'an dernier, compte tenu de la baisse du nombre de vanniers présents, mais aussi de la croissance du marché dominical, cette manifestation a quitté le centre du village pour se déployer sur l'espace situé près des bords de la Banège.

Pour accompagner ce changement de lieu, et redonner un peu de dynamisme à cette manifestation, nous avons organisé, avec l'aide de la Mairie et quelques commerçants, une animation-déambulation de rue à laquelle une dizaine d'issigeacoises ont pris part bénévolement.

Si elle a rencontré un certain succès, la reconduite de cette animation ne peut suffire à redonner à cette foire l'aura qu'elle a connu auparavant et assurer sa pérennisation, même à court terme. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre dans ce sens. C'est pour cette raison que nous avons envisagé une animation plus importante, à la fois le jour de la Foire mais aussi en amont, avec l'aide de professionnels ayant compétences en la matière.

Aussi avons-nous contacté la compagnie « l'Homme Debout », dont le siège est à Poitiers. Elle propose des constructions à « grande échelle » de personnages animés en osier, réalisés avec les habitants des territoires à l'occasion de chantiers participatifs sur site.

Notre projet consiste donc en la création de 2 personnages géants (3m) en osier, construits avec l'aide de 2 professionnels sur place pendant 2 semaines. Ces chantiers sont ouverts à tous,

scolaires, habitants, associations, vanniers du territoire, qui vont bâtir ensemble à la fois les personnages, mais également leur histoire, une histoire partagée et à partager ...

L'aboutissement de ce temps de création se fait par l'installation de ces personnages le jour de la Foire aux paniers du 21 Juillet...

Ce qui nous paraît important, c'est de recréer une dynamique autour de la vannerie, au delà de l'achat ou la vente d'un panier, une histoire autour d'un « faire ensemble partagé », faisant de cette foire plus qu'un moment d'achat/vente, un moment festif qui vienne renforcer à cette occasion une identité (pays issigeacois, bouyricou et vannerie) ainsi que notre parfois difficile « vivre ensemble ».

Il nous faut maintenant aborder le plus difficile, le coût de l'opération : il s'élève à environ 12500€ TTC, comprenant les matériels de construction, la présence de 2 intervenants pendant 10 jours ainsi que le jour de l'installation, les frais de déplacement et d'hébergement...

Il est bien évident que l'Office de Tourisme et la commune d'Issigeac seuls ne peuvent porter une telle opération. C'est pour cette raison que nous faisons appel à la participation de chaque commune du Pays issigeacois. Si chacune des 15 communes qui le constituent, consent à apporter une aide de 300€, indépendamment d'un calcul réducteur au pro rata du nombre d'habitants, nous pouvons prétendre à un budget de base « collectivité » de 4500€. Ceci peut ensuite nous permettre de solliciter d'autres aides auprès du Département et de la Région pour boucler le budget.

Nous sommes capables de dépenser 10000€ pour réparer 400m de route, pourquoi ne serions-nous pas prêts à mettre 300 € pour un projet commun ?

Nous savons que cette démarche peut paraître excessive voire utopique mais il nous semble important, pour la dynamique de notre territoire, de faire la preuve que nous pouvons encore élaborer des actions de manière collective, de pouvoir croire encore à la solidarité.

Pour continuer à travailler sur ce projet, nous avons besoin d'une réponse, au plus tard mi Février 2019.

Je reste à votre disposition ainsi qu'à votre conseil pour toute information et éclaircissement supplémentaires.

Jean Louis GASSEAU

Président de l'Office de Tourisme

Portes Sud Périgord

Le lien vers la Compagnie l'Homme Debout :

<http://cie-lhommedebout.fr/>